

Les Pieux

## Les collégiens ont échangé avec des avocats

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 17 octobre 2018  
238 mots | -



*La rencontre et l'échange avec les avocats ont impressionné les jeunes élèves. - Crédit: Ouest-France*

Pour la première fois, le Conseil national des barreaux et le ministère de l'Éducation nationale ont mis en place La journée du droit dans les collèges. L'objectif était de sensibiliser les élèves à la question du droit, à travers une thématique : les réseaux sociaux.

Dans le cadre du projet d'établissement, cette action s'inscrit dans la formation des élèves à la citoyenneté. Tous les élèves de 5<sup>e</sup> ont ainsi échangé avec deux avocats du barreau de Cherbourg, M<sup>es</sup> Léa Bailly et Thibault Gamblin, autour d'étude de cas pratiques. Ils ont ainsi découvert les règles d'usage des réseaux sociaux et les possibles conséquences juridiques et pénales des mauvaises pratiques.

Les collégiens ont, par exemple, été très surpris d'apprendre que la signature d'un contrat à l'ouverture d'un compte donne l'autorisation à l'hébergeur de conserver toutes les données déposées. Ils ont également découvert, au travers de la description d'une situation de harcèlement, que leur jeune âge n'empêche pas la comparution devant un juge des enfants.

**« Ce type d'intervention est essentiel dans les établissements scolaires tant on constate, au fil des années, le niveau de pratique des élèves, de plus en plus jeunes alors que légalement, un compte ne peut être ouvert qu'à partir de 13 ans, s'étonne Claire Choquet, principale. Cela peut entraîner de graves conséquences au quotidien dans leurs relations interpersonnelles. »**